

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélie, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélie), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 01-02-2023-CM : Motion de soutien au collectif 45 classes

Le collectif 45 classes s'est constitué le 5 février dernier pour demander l'annulation des 45 fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

Considérant :

- L'investissement des communes pour accompagner leurs écoles communales,
- La simple réponse de la baisse démographique comme un argument insuffisant et insatisfaisant, ne prenant pas en compte les spécificités de notre territoire départemental,
- La dégradation des conditions de scolarisation des enfants à l'école publique dues, entre autres, aux fermetures de classes, et à l'absence de recrutement de remplaçants,
- Les classes à double, voire triples niveaux, directement liées aux fermetures de classes ou non-ouverture,
- le manque de soutien à la filière bilingue français-breton par la non création de postes supplémentaires,
- L'augmentation des effectifs par classes, effet induit par les fermetures des classes ou leur non-ouverture, ne permettant pas de garantir l'effectif de 24 élèves par classe en GS – CP – CE1,
- La non-prise en compte des inscriptions des TPS dans les effectifs comptabilisés par la Direction Académique pour décider des fermetures de classes.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPORTE son soutien au collectif 45 classes,

DEMANDE l'annulation des fermetures de classes et l'obtention des ouvertures nécessaires dans les écoles publiques des Côtes d'Armor.

DIT que la présente délibération sera transmise au Directeur Académique, au Préfet, aux députés et sénateurs des Côtes d'Armor

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 02A-02-2023-CM : Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal

Les résultats du compte de gestion présentés par le comptable public pour l'exercice 2022 sont conformes aux résultats du compte administratif pour le budget principal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Vu la synthèse des résultats des comptes de gestion présentée dans le rapport de présentation des budgets annexée à la présente délibération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatifs à l'approbation des comptes de gestion ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mars 2023 ;

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 lors de la même séance de conseil ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal produit par le comptable public, qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, pour l'ensemble des valeurs suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
BUDGET PRINCIPAL	7 996 775 ,25 €	10 208 729,32 €	2 211 954,07 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
BUDGET PRINCIPAL	3 632 379,44 €	5 197 158,16 €	1 564 778,72 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 02B-02-2023-CM : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe du Camping

Les résultats du compte de gestion présentés par le comptable public pour l'exercice 2022 sont conformes aux résultats du compte administratif pour le budget annexe du Camping.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Vu la synthèse des résultats des comptes de gestion présentée dans le rapport de présentation des budgets annexée à la présente délibération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatifs à l'approbation des comptes de gestion ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mars 2023 ;

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 lors de la même séance de conseil ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « **Camping** » produit par le comptable public, qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, pour l'ensemble des valeurs suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CAMPING	192 623.41 €	305 093.06 €	112 469.65 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CAMPING	5 373.80 €	146 579.35 €	141 205.55 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 02C-02-2023-CM : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe du Cinéma

Les résultats du compte de gestion présenté par le comptable public pour l'exercice 2022 sont conformes aux résultats du compte administratif pour le budget annexe du Cinéma.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Vu la synthèse des résultats des comptes de gestion présentée dans le rapport de présentation des budgets annexée à la présente délibération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatifs à l'approbation des comptes de gestion ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mars 2023 ;

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 lors de la même séance de conseil ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « Cinéma » produit par le comptable public, qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, pour l'ensemble des valeurs suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CINEMA	61 819.95 €	82 005.71 €	20 186.76 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
CINEMA	4 190.88 €	7 539.02 €	3 348.14 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : Sylvie VIDEMENT

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 02D-02-2023-CM : Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe de l'Espace France Services

Les résultats du compte de gestion présenté par le comptable public pour l'exercice 2022 sont conformes aux résultats du compte administratif pour le budget annexe de l'Espace France Services.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Vu la synthèse des résultats des comptes de gestion présentée dans le rapport de présentation des budgets annexée à la présente délibération ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2121-31 relatifs à l'approbation des comptes de gestion ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mars 2023 ;

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 lors de la même séance de conseil ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « **France Services** » produit par le comptable public, qui, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, pour l'ensemble des valeurs suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FRANCE SERVICES	67 911.95 €	99 075.63 €	31 163.68 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FRANCE SERVICES	6 793.07 €	12 178.70 €	5 385.63 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer,

Présents : MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 03A-02-2023-CM : Approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2022 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote de la présente délibération, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs ;

CONSTATE les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;

APPROUVE le compte administratif 2022 du **budget principal** pour les valeurs suivantes :

	PRINCIPAL	2022
FONCTIONNEMENT	Résultat n-1	472 904,71 €
	+ Résultat n	1 739 049,36 €
	= Résultat cumulé	2 211 954,07 €
INVESTISSEMENT	Résultat n-1	1 783 470,99 €
	+ Résultat n	-218 692,27 €
	= Résultat cumulé avant RAR	1 564 778,72 €
	+ Solde des RAR (recettes-dépenses)	-463 802,14 €
	= Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	1 100 976,58 €
ENSEMBLE DES SECTIONS	Solde global de clôture	3 776 732,79 €
	Solde net de clôture (avec RAR)	3 312 930,65 €

AFFECTE le résultat de fonctionnement de la commune en investissement (c/ 1068) pour la somme de 1 200 000.00€

PRECISE que les résultats reportés à nouveau au BP 2023 sont les suivants :

Résultat reporté c/002	1 011 954,07 €
Report à nouveau c/001	1 564 778,72 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



(Handwritten signature of Paul Chauvin)

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer.

Présents : MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 03B-02-2023-CM : Approbation du compte administratif 2022 du Camping Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2022 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote de la présente délibération, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs ;

CONSTATE les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;

APPROUVE le compte administratif 2022 du **budget annexe du Camping municipal** pour les valeurs suivantes :

CAMPING		2022
FONCTIONNEMENT	Résultat n-1	134 981,13 €
	+ Résultat n	-22 511,48 €
	= Résultat cumulé	112 469,65 €
INVESTISSEMENT	Résultat n-1	120 194,36 €
	+ Résultat n	21 011,19 €
	= Résultat cumulé avant RAR	141 205,55 €
	+ Solde des RAR (recettes-dépenses)	-9 100,00 €
	= Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	132 105,55 €
ENSEMBLE DES SECTIONS	Solde global de clôture	253 675,20 €
	Solde net de clôture (avec RAR)	244 575,20 €

PRECISE que les résultats reportés à nouveau au BP 2023 sont les suivants :

Résultat reporté c/002	112 469,65 €
Report à nouveau c/001	141 205,55 €

Le Maire
 Paul CHAUVIN



Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer.

Présents : MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 03C-02-2023-CM : Approbation du compte administratif 2022 du Cinéma

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2022 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote de la présente délibération, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs ;

CONSTATE les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;

APPROUVE le compte administratif 2022 du **budget annexe du Cinéma** pour les valeurs suivantes :

CINEMA		2022
FONCTIONNEMENT	Résultat n-1	20 185,20 €
	+ Résultat n	1,56 €
	= Résultat cumulé	20 186,76 €
INVESTISSEMENT	Résultat n-1	-2,48 €
	+ Résultat n	3 350,62 €
	= Résultat cumulé avant RAR	3 348,14 €
	+ Solde des RAR (recettes-dépenses)	0,00 €
	= Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	3 348,14 €
ENSEMBLE DES SECTIONS	Solde global de clôture	23 534,90 €
	Solde net de clôture (avec RAR)	23 534,90 €

PRECISE que les résultats reportés à nouveau au BP 2023 sont les suivants :

Résultat reporté c/002	20 186,76 €
Report à nouveau c/001	3 348,14 €

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer.

Présents : MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 03D-02-2023-CM : Approbation du compte administratif 2022 de l'Espace France Services

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-31 et L2313-1 et suivants, R2313-1 et suivants ;

Vu les budgets primitifs concernant l'exercice 2022 et ses décisions modificatives ;

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public ;

Vu le rapport de présentation des comptes administratifs ;

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif pour l'exercice 2022 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le comptable public.

Le Maire s'étant retiré au moment du vote de la présente délibération, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs ;

CONSTATE les identités de valeur du compte administratif avec les indications du compte de gestion ;

APPROUVE le compte administratif 2022 du **budget annexe de l'Espace France Services** pour les valeurs suivantes :

FRANCE SERVICES		2022
FONCTIONNEMENT	Résultat n-1	31 075,63 €
	+ Résultat n	88,05 €
	= Résultat cumulé	31 163,68 €
INVESTISSEMENT	Résultat n-1	-6 793,07 €
	+ Résultat n	12 178,70 €
	= Résultat cumulé avant RAR	5 385,63 €
	+ Solde des RAR (recettes-dépenses)	0,00 €
	= Besoin (-) ou capacité (+) de financement de la section d'investissement	5 385,63 €
ENSEMBLE DES SECTIONS	Solde global de clôture	36 549,31 €
	Solde net de clôture (avec RAR)	36 549,31 €

PRECISE que les résultats reportés à nouveau au BP 2023 sont les suivants :

Résultat reporté c/002	31 163,68 €
Report à nouveau c/001	5 385,63 €

Le Maire
 Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 04-02-2023-CM : Taux de fiscalité 2023

Vu les rapports de présentation du budget primitif 2023,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ

DECIDE de ne pas modifier les taux de fiscalité pour l'année 2023 ;

FIXE les taux de fiscalité suivants à compter du 1er janvier 2023 :

- Taux communal de taxe sur le foncier bâti : 36.39%
- Taux communal de taxe sur le foncier non bâti : 57.25%
- Taux de taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et les logements vacants : 18.67%



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kevin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 05A-02-2023-CM : Budget Primitif 2023

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 08/02/2023, et le rapport d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation des budgets annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°04-09-2022 du 06 juillet 2022 portant passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, adoptant du règlement budgétaire et financier, ainsi que le mode de vote des budgets par nature ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 9 voix contre (M. COLLIN, M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

APPROUVE le Budget Primitif 2023 de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 393 557€ pour la section de fonctionnement et de 7 740 445€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération et voté par nature.

DÉLÈGUE au Maire, conformément au référentiel M57 (art. L.5217-10-6 du CGCT), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section) :

- Section de fonctionnement : 500 000€ (soit 5.9% des dépenses réelles)
- Section d'investissement : 400 000€ (soit 5.4% des dépenses réelles)

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 05B-02-2023-CM : Budget Primitif 2023 du Camping Municipal

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 08/02/2023, et le rapport d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation des budgets annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°04-09-2022 du 06 juillet 2022 portant passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et adoptant le mode de vote des budgets par nature ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 9 voix contre (M. COLLIN, M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

ADOpte le Budget Primitif 2023 du Camping Municipal qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 285 600€ pour la section de fonctionnement et de 224 600€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoints, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 05C-02-2023-CM : Budget Primitif 2023 du Cinéma

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 08/02/2023, et le rapport d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation des budgets annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°04-09-2022 du 06 juillet 2022 portant passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et adoptant le mode de vote des budgets par nature ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

ADOPTÉ le Budget Primitif 2023 du Cinéma, qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 102 400€ pour la section de fonctionnement et de 7300€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



PJ : Budget primitif 2023

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 05D-02-2023-CM : Budget Primitif 2023 de l'Espace France Services

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 08/02/2023, et le rapport d'orientations budgétaires ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 17 mars 2023 ;

Vu le rapport de présentation des budgets annexé à la présente délibération ;

Vu la délibération n°04-09-2022 du 06 juillet 2022 portant passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 et adoptant le mode de vote des budgets par nature ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 8 abstentions (M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ, M. LÉGER, M. ESCANDE)

ADOPTÉ le Budget Primitif 2023 de l'Espace France Services, qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 101 200€ pour la section de fonctionnement et de 32 000€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération

DELEGUE au Maire, conformément au référentiel M57 ((art. L.5217-10-6 du CGCT), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section) :

- Section de fonctionnement : 6 000€ (soit 7.2% des dépenses réelles)
- Section d'investissement : 2 300€ (soit 7.4% des dépenses réelles)

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 06-02-2023-CM : Etat des autorisations de programmes et crédits de paiement

L'article R2311-9 du CGCT dispose que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE les AP-CP ci-dessous et voter les crédits de paiement correspondants pour l'année 2023

N° AP	Libellé programme	AP initiale	AP modifiée	CP 2022 voté	CP 2022 consommé	CP 2023	CP 2024
AP01	Rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs d'Étables sur Mer	1 000 000 €	1 050 000 €	500 000 €	0 €	800 000 €	250 000 €
AP02	Création d'un espace France Services	612 000 €	700 000 €	206 000 €	0 €	520 000 €	180 000 €

N° AP	Libellé programme	Financement demandé		Financement notifié		Financement perçu
AP01	Rénovation thermique et acoustique de la salle des loisirs d'Etables sur Mer	1 050 000 €				
	FCTVA	172 242 €				
	Etat Fonds vert	409 200 €	En attente			
	Etat DETR 2022	250 020 €	Refusé			
	SDE22	17 500 €		17 500 €		
	Région			166 680 €		
	Autofinancement	284 378 €				
AP02	Création d'un espace France Services	612 000 €				
	FCTVA	100 392 €				
	Etat DETR 2022			250 000 €		
	La Poste	35 711 €				
	Emprunt	225 897 €				

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 07-02-2023-CM : Imputations au compte 6232

Selon l'instruction M57, les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » et une délibération doit fournir le cadre des dépenses autorisées pour cette imputation.

Vu l'avis de la commission finances en date du 10/03/2023

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE que seront imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » les dépenses concernant d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, fêtes du patrimoine, boissons, fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements, les frais relatifs aux prestations de sociétés et troupes de spectacles, les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, artistiques, réceptions patriotiques, les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.

PRECISE que les frais liés à l'exposition d'œuvres à la Galerie municipale seront imputés à l'article 6233 (foires et exposition) et les spectacles accueillis à l'Estran à l'article 6042 (Achats de prestations de services).



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy) DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 08-02-2023-CM : Modification du règlement des cabines de plage

La commune dispose de 203 cabines de bain dont 145 à la plage des Godelins, 50 à la plage du Moulin et 8 au-dessus de la plage de l'avant-port.

Ces cabines sont louées selon des tarifs votés annuellement. Pour rappel cette tarification a été modifiée lors du vote des tarifs 2023 : une réduction de 20% s'applique désormais aux personnes à mobilité réduite et un tarif annuel a été créé de façon à s'adapter aux pratiques.

Il convient désormais d'adapter le règlement des cabines de bain notamment pour réserver les 3 cabines doubles de la plage des Godelins répondant aux normes « personnes à mobilité réduite » aux personnes concernées.

Vu le Code général des collectivités locales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2121-1 et L 2122-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2022 fixant les tarifs des locations de cabines de bain pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 17 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, APPROUVE à compter du 1^{er} avril 2023 le règlement des cabines de bain annexé à la présente délibération

PJ : projet de règlement des cabines de bain.



LE MAIRE
Paul CHAUVIN

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 09-02-2023-CM : Convention avec Agorastore pour la vente de matériels aux enchères sur internet

La Commune est propriétaire de nombreux matériels, objets, mobiliers, véhicules, qu'elle acquiert au fil des années, afin de permettre aux services d'exercer leurs activités.

Un certain nombre de ces biens sont périodiquement voués à la réforme ou à la destruction, en raison de leur obsolescence, de l'usure etc.

Afin de rationaliser ce stock de biens devenus inutiles et consommateurs d'espaces et en conformité avec les principes du réemploi pour une économie circulaire, il est proposé de souscrire une convention de prestation de services avec la société AGORASTORE qui dispose d'une plateforme de vente aux enchères en ligne.

Il est précisé :

- Que les biens précités font partie du domaine privé de la commune
- Que le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour les cessions dont le montant est inférieur à 4 600€ et qu'au-delà de ce montant, le Conseil Municipal sera sollicité pour valider les cessions
- Le contrat est de 4 ans
- Le coût de l'adhésion à ce service est de 480€ TTC pour 4 ans
- La commission applicable sur chaque vente est de 12% (TVA applicable)

Vu le CGCT, notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération n° 04-06-2022 donnant délégation au Maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobilier jusqu'à 4600€

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 10 mars 2023

Considérant la volonté de la commune de favoriser le réemploi des matériels réformés dont elle n'a plus l'utilité

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe du contrat cadre et de l'utilisation de la plate-forme internet Agorastore de mise en vente aux enchères de matériels et objets de réforme des collectivités ;

APPROUVE la mise en vente de véhicules, via la plateforme Agorastore, dont la valeur est susceptible de dépasser le seuil des 4 600€, en précisant qu'il conviendra au Conseil Municipal d'approuver ces cessions afin qu'elles soient effectives si elles sont supérieures à ce montant ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation de services annexé à la présente délibération.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



PJ : Convention

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 10-02-2023-CM : Tableau des effectifs

La Commune compte les effectifs ouverts et pourvus suivants au 29 mars 2023 :

- Ouverts : 94
- Ouverts en équivalents temps pleins : 88.67
- Pourvus : 82
- Vacants : 12

Les principales modifications intervenues depuis la dernière présentation sont les suivantes :

- La création d'un emploi de Catégorie C – Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 29h00 – Agent périscolaire et adjoint d'accueil au camping municipal
- La suppression d'un emploi de catégorie C – Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 3h00 – Placier
- L'augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'agent d'accueil du camping municipal à temps complet.
- La création d'un emploi de Catégorie C – Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 35h00 – Agent de sécurité de la voie publique / en charge de la conduite du transport scolaire.

Vu la présentation en Comité Social Territorial en date du 09 mars 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission du personnel en date du 16 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

VALIDE le tableau des effectifs de la Commune annexé à la présente délibération ;

APPROUVE les créations et modifications des postes afférents.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



PJ : tableau des effectifs

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 11-02-2023-CM : Création d'emplois saisonniers pour l'année 2023

Les collectivités peuvent recruter des agents non titulaires sur des emplois non-permanents sur la base de l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non-permanents ne peuvent excéder 6 mois sur une même période de 12 mois consécutifs.

Ces emplois non-permanents seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'agent non titulaire percevra une rémunération sur la base du 1^{er} échelon du grade (Catégorie C) sur lequel il est inscrit. Il pourra effectuer des heures supplémentaires à la demande de son responsable hiérarchique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 09 mars 2023 et de la commission du personnel en date du 16 mars 2023

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

CRÉE les emplois saisonniers suivants :

Agent polyvalent des services techniques	Du 01/04/23 au 31/08/23	3	35h00
Agent polyvalent des services techniques	Du 01/06/23 au 31/08/23	2	35h00
	Du 01/07/23 au 31/08/23	2	
Agent d'entretien au camping municipal	Du 22/06/23 au 17/09/23	1	20h00
Agent d'animation ALSH	Du 10/07/23 au 04/08/23 puis du 16/08/23 au 31/08/23	1	35h00
	Du 24/07/23 au 04/08/23 puis du 16/08/23 au 31/08/23	1	35h00
	Du 31/07/23 au 04/08/23 puis du 16/08/23 au 31/08/23	1	35h00
Agent accueil galerie municipale	A déterminer	1	20h00
+ agents en charge du remplacement des congés postes d'accueil -état-civil – communication + entretien des locaux			

AUTORISE le Maire ou son représentant à lancer les procédures liées à ces recrutements et signer tout document y afférant

Le Maire
 Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 12-02-2023-CM : Création d'un poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique »

La commune a été lauréate de l'appel à projet de la Région "Mobilisation et participation des citoyens dans les démarches de transition énergétique et climatique" pour la création d'une mission "Animation de la transition écologique". Une aide d'un montant de 50 000 € a été obtenue pour financer cette mission qu'il est proposé au Conseil municipal d'autoriser.

Sur un contrat de 3 ans, le chargé de mission (Catégorie A – Attaché ou ingénieur, ou B – Rédacteur / Technicien) sera chargé d'accompagner la mise en œuvre de la politique municipale en matière de transition écologique de façon participative, en particulier :

- Mobiliser les citoyens, associations, commerces, entreprises, agents de la collectivité dans la mise en œuvre des actions de la stratégie environnementale
- Mettre en œuvre et suivre les actions de la stratégie environnementale locale, planifier et mettre en œuvre une étude sur le changement des comportements
 - o Coordonner les actions définies dans la stratégie environnementale
 - o Coordonner avec le service communication la conception d'outils de sensibilisation interne et externe
 - o Orienter la commune vers une démarche Zéro déchet.

- Sensibiliser et accompagner les associations dans l'organisation d'évènements plus écoresponsables
 - o Concevoir et animer une formation-action à destination des associations
 - o Suivre le ou les appels à projets lancés auprès des associations pour la mise en œuvre d'actions de transition écologique
- Concevoir des animations pédagogiques pour les scolaires (en lien avec le service enfance-jeunesse) basées sur la découverte de l'environnement.
- Limiter le gaspillage des ressources, accompagner le plan de réduction des consommations énergétiques municipales, former les agents aux attendus de la loi EGALim
- Favoriser la mise en réseau afin de multiplier les retombées environnementales souhaitées
 - o en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération organiser des rencontres inter-communes, portant sur les actions de transition écologique
 - o en partenariat avec les associations environnementales, organiser les Week-Ends des transitions
- Rechercher les financements extérieurs, monter les dossiers de demandes de subventions pour les projets de la commune en lien avec la transition écologique
- Contribuer au développement de la communication sur les actions de transition écologique et de participation des acteurs de la commune
- Évaluer la mise en œuvre du plan d'action de transition écologique
- Appuyer et conseiller les élus dans le montage des projets

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget ;

Vu l'information au comité social territorial en date du 09 mars 2023 et l'avis de la commission du personnel en date du 16 mars 2023

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3, 2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 7 abstentions (M. COLLIN, M. AVRIL, M. BABIER-CUEIL, Mme MACHET, M. DARCHE, M. LARUPT, Mme QUERRÉ)

CRÉE un poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique » pour une durée de 3 ans, sur les grades de rédacteur (B), technicien (B), d'attaché territorial (A), ingénieur (A).

PRECISE que le poste de chargé de mission « Animation de la transition écologique », en cas d'impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire, pourra être pourvu par voie contractuelle.

PRECISE les crédits relatifs à la rémunération de cet agent sont prévus au budget et que la dépense sera imputée au budget principal, chapitre 012.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 13-02-2023-CM : Prolongation de la mission « Valorisation du patrimoine maritime »

La collectivité a recruté un chargé de mission pour travailler sur la valorisation du patrimoine maritime de Binic-Etables sur Mer.

Le contrat de travail était initialement prévu pour 6 mois puis a été prolongé de 6 mois mais cette durée s'avère toujours insuffisante pour finaliser cette mission qui s'avère bien plus riche que prévu initialement.

Il est proposé de le reconduire et de demander au Conseil Municipal l'autorisation, de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 09/03/2023 et de la commission du personnel en date du 16/03/2023 ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

PROLONGE la mission valorisation du patrimoine maritime jusqu'au 31/12/2023 ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;

AUTORISE le Maire à solliciter les financements possibles.



Le Maire
Paul CHAUVIN

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 14-02-2023-CM : Compte épargne-temps

Avant la fusion, seule la commune de Binic avait délibéré pour définir les modalités de gestion des comptes épargne-temps. Par ailleurs, la nomenclature M57 impose la constitution de provision pour charge en la matière.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal de clarifier les modalités du CET applicables à la commune nouvelle, et de créer une provision pour charge comme l'impose la nomenclature M57.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale modifié ;

Vu la circulaire ministérielle n°10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du CET, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 du décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service peuvent bénéficier d'un CET. Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier d'un CET ; s'ils en avaient déjà ouvert un auparavant, ils ne peuvent, durant le stage, ni utiliser leurs droits, ni en accumuler de nouveaux.

L'OUVERTURE DU CET

L'ouverture du CET est de droit pour les agents et elle peut être demandée à tout moment de l'année.

L'ALIMENTATION DU CET

Le CET est alimenté par :

- Le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratés pour les agents à temps partiel et à temps non complet), ainsi que les jours de fractionnement ;
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT ;

Le CET peut être alimenté dans la limite de 60 jours.

PROCEDURE D'ALIMENTATION DU CET

La demande d'alimentation du CET pourra se faire par le biais du formulaire de demande et devra être transmise auprès du service gestionnaire du CET avant le 31/12 de l'année en cours.

Cette demande ne sera effectuée qu'une fois par an. Elle doit indiquer la nature et le nombre de jours que l'agent souhaite verser sur son compte.

L'UTILISATION DU CET

Le CET peut être utilisé sans limitation de durée. L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service.

Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés à la cessation définitive de fonctions, ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, d'un congé du proche aidant ou d'un congé de solidarité familiale.

LA MONÉTISATION DU CET

Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés.

Au-delà de 15 jours épargnés, l'agent peut utiliser les jours excédentaires en combinant notamment plusieurs options dans les proportions qu'il souhaite parmi les options suivantes :

- leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL) ;
- leur indemnisation ;
- leur maintien sur le CET ;
- Leur utilisation sous forme de congés.

En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon des taux fixés par arrêté ministériel et variables selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent. Les montants de l'indemnisation applicables sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.

L'agent doit faire part de son choix au service gestionnaire du CET avant le 31 janvier de l'année suivante.

L'agent souhaitant utiliser des jours épargnés dans son CET sous forme de congés devra le demander selon les règles applicables aux congés annuels dans la commune.

En cas de mutation et de détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public relevant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'autorité territoriale est autorisée à fixer, par convention signée entre 2 employeurs, les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent.

L'arrêté du 28 août 2009 indique les valeurs des jours de CET en fonction de la catégorie à laquelle appartient le fonctionnaire : 135 € pour un fonctionnaire de catégorie A ; 90 € pour un fonctionnaire de catégorie B ; 75 € pour un fonctionnaire de catégorie C.

CLÔTURE DU CET

Le CET doit être soldé et clôturé à la date de la radiation des cadres ou des effectifs pour le fonctionnaire ou à la date de la radiation des effectifs pour l'agent contractuel.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 09/03/2023 et de la commission du personnel en date du 16/03/2023

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

ADOpte les propositions ci-dessus exposées, relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer toutes conventions de transfert du compte épargne-temps avec les autres collectivités et établissements publics dans le cadre des recrutements et mutations

CONSTITUE une provision pour charge d'un montant de 8 092.50€ correspondant, à la valeur au 31/12/2022 de :

- 3 jours indemnisables pour les agents de catégorie A (135€/jour)
- 5 jours indemnisables pour les agents de catégorie B (90€/jour)
- 96.5 jours indemnisables pour les agents de catégorie C (75€/jour)

Le Maire
Paul CHAUVIN



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Paul CHAUVIN, Maire.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33



Délibération n° 15-02-2023-CM : Adoption d'un règlement des accueils périscolaires et extrascolaires

La commune organise trois accueils collectifs de mineurs déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports :

- Les garderies périscolaires des diablotins et du pôle périscolaire Albert Jacquard,
- L'accueil de loisirs du mercredi aux Diablotins en période scolaire,
- L'accueil de loisirs extrascolaire aux Diablotins en période de vacances scolaires.

Ces accueils collectifs jouent un rôle social important en complémentarité de la cellule familiale et du temps scolaire.

Lieux de jeu, de partage et de détente, les accueils participent pleinement au développement de l'enfant en l'aidant à se construire.

Le règlement intérieur est un outil permettant d'informer les parents des conditions de fonctionnement des accueils, d'encadrement et de définir les notions de responsabilité incombant à chacun.

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse du 2 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de règlement intérieur des accueils de loisirs

DIT qu'il sera appliqué à compter du 10 juillet 2023 (démarrage de l'accueil extrascolaire)

**Le Maire
Paul CHAUVIN**



Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation :
22 mars 2023

Délibération du conseil municipal de la séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Étables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, Adjoint, MEUNIER Myriam, BELLEIN-GALLO Dominique, ROUSSEAU Gilles, Alain DONNET, LEC'HVIEN Catherine, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, BOUÉ Jean-François, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, QUERRÉ Sophie, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie (arrivée à 18h40), ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), BÉZELY Olivier (pouvoir à HÉRISSARD Pierre), François LE GUERN (pouvoir à LUTZ Hélène), WERNER Elisabeth (pouvoir à CHORIN Aurélia), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à MICHELET Guy), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), LARUPT Erwann (pouvoir à MACHET Bernadette),

Absents : COLLIN Yannick (à partir de 22h10)

Secrétaire de séance : MOBUCHON Nathalie

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32



Délibération n° 16-02-2023-CM : Instauration d'un dispositif d'aide au maintien de médecins généralistes sur la commune de Binic – Etables-sur-Mer

La commune compte actuellement trois équivalents temps-plein de médecins généralistes à Binic et quatre à Etables Sur Mer (cinq médecins).

Sur les deux communes historiques, les médecins sont propriétaires des locaux et regroupés au sein de SCM (Société Civile de Moyens).

Au sein de chaque cabinet, un médecin est proche de la retraite. Il est donc nécessaire d'accueillir de nouveaux médecins afin d'éviter une tension sur l'offre médicale.

Les charges élevées d'une part, et l'activité actuelle des médecins sur un rythme qui n'est pas en adéquation avec ce qu'un médecin remplaçant pourrait accepter d'autre part, font peser un risque de ne pas pouvoir maintenir ce niveau de présence médicale à court terme (non remplacement des départs à la retraite). Les médecins ont été rencontrés, en partenariat avec l'ARS et confirment l'inquiétude de ne pouvoir maintenir la présence de médecins généralistes sur la commune.

Afin de soutenir le maintien de médecins, la commune peut (car elle est en zone d'action complémentaire) verser des aides directes pour favoriser leur maintien sur la commune, par exemple pour participer aux charges de secrétariat. Avec des charges ainsi allégées, les SCM seraient plus attractives. Cette aide serait déclenchée dès lors qu'un nouveau médecin s'installerait dans un cabinet afin de maintenir les effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu l'article L.1434-7 du Code de la santé publique,

Vu l'article L.1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 1511-8 ; R.1511-44 ; R.1511-45 ; R. 1511-46 ; du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2005-1724 du 30 décembre 2005 relatif aux aides à l'installation et au maintien des professionnels de santé et des centres de santé dans les zones où l'offre des soins est déficitaire

Vu le Plan gouvernemental d'Egal Accès aux Soins d'octobre 2017,

Vu le projet régional de santé 2018 - 2022 publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Bretagne le 29 juin 2018,

Vu l'arrêté du DGARS en date du 17 décembre 2020 fixant le nouveau zonage des médecins libéraux en région Bretagne,

Considérant qu'il convient, pour la Commune, de soutenir financièrement les médecins installés ou en voie d'installation sur son territoire afin de garantir une présence médicale suffisante,

Considérant qu'en complément des dispositifs existants au niveau national, aides « conventionnelles » allouées par l'assurance maladie, aides de l'Etat sous forme d'une fiscalité attractive ou d'un contrat de début d'exercice, les collectivités locales situées dans le périmètre des zones déficitaires définies par l'ARS, comme c'est le cas de Binic-Etables sur mer (ZAC) peuvent financer des aides destinées à favoriser le maintien des professionnels de santé sur leur territoire. Ces aides consistent en la prise en charge, de tout ou partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins, ou en un versement de prime d'installation ou d'une prime d'exercice forfaitaire, aux professionnels exerçant à titre libéral.

Le dispositif proposé est le suivant :

- Aide annuelle de 4 500€ par an, avec proratisation au temps de travail et date de mise en œuvre dans l'année,
- Déclenchement de l'aide au maintien pour les médecins du cabinet, à compter de l'installation d'un nouveau médecin.

Les contreparties des médecins signataires sont les suivantes :

- Exercer sur la commune de Binic-Etables sur Mer pour une durée au moins égale à 3 ans à compter de son installation ou de la signature de la présente convention en cas d'aide versée au titre du maintien de l'activité ;
- Entrer dans la formation Maître de Stage des Universités dans les 3 ans et favoriser l'accueil de stagiaires en médecine générale au sein du cabinet au cours de la période sous convention ;
- Participer, à la mesure de ses moyens, à la permanence des soins dans les conditions définies par le cahier des charges décrivant l'organisation régionale des gardes des médecins généralistes libéraux effectif depuis le 1^{er} janvier 2019 au cours de la période sous convention ;
- Engager une réflexion sur la mise en place d'un regroupement de type « Maison de Santé Pluriprofessionnelle » au cours de l'exercice de la présente convention ;
- Proposer une amplitude de soin incluant, dans la mesure du possible le samedi matin, au sein du cabinet ;
- Communiquer sur l'aide apportée par la commune, par voie d'affichage au sein de son cabinet ;
- Communiquer à la Commune les bilans annuels de la Société Civile de Moyens ;

- Participer à une réunion annuelle sur invitation de la Commune.

Il est précisé que chaque convention est visée au préalable par l'ARS, qui a été associée à la rédaction de la convention type.

Vu l'avis favorable de la commission Social, solidarités en date du 08/12/2022 ;

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé en date du 23/03/2023

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ

APPROUVE le dispositif d'aides au maintien de médecins généralistes sur la commune de Binic - Etables-sur-Mer, tel que présenté ;

APPROUVE la convention type annexée à la présente délibération ;

PRÉCISE que ce dispositif entrera en vigueur à compter de la présente délibération après signature de chaque convention et que les crédits afférents sont inscrits au BP 2023, que les conventions sont d'une durée de 3 ans ;

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les médecins éligibles et à verser les aides correspondantes.

**Le Maire
Paul CHAUVIN**

